

ASSEMBLÉE NATIONALE

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2274)

AMENDEMENT

N ° CD288

présenté par

Mme Bonnivard, M. Lurton, M. Menuel, M. Reiss, M. Brun, Mme Duby-Muller, M. de Ganay,
M. Ramadier et M. Vialay

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 8, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.